

Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal

Développement

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les membres du CG et du CC,

« Renforcer l'attrait des mandats au Conseil communal ». Le titre du postulat déposé aborde une problématique avérée. La crise des vocations touche bel et bien nos autorités et particulièrement celles qui exigent un engagement gourmand en temps et en soirées.

Nos conseillères et conseillers communaux doivent assumer de nombreuses tâches qui vont au-delà de ce qu'elles seraient dans une grande commune dotée par exemple de chefs de services.

D'un côté, notre commune est restreinte par ses capacités financières et, de l'autre, les tâches de base doivent être assumées dans un territoire relativement vaste. Les membres du Conseil communal sont dès lors contraints de s'impliquer de manière conséquente, en parallèle à leurs activités professionnelles et privées.

Les difficultés à trouver des nouveaux membres à l'exécutif, comme nous l'avons vécu à deux reprises dernièrement, doit nous faire prendre conscience de la nécessité de renforcer l'attrait de la fonction. Et le temps presse ! Cette nécessité ne se limite pas à notre commune, comme nous le prouvent les réflexions entamées par d'autres entités jurassiennes.

La rétribution n'est certainement pas la première raison du désintérêt constaté. Elle est en revanche un facteur d'explication probable. La charge en travail implique en effet la plupart du temps de réduire l'activité professionnelle pour l'exercice de ce mandat, en y dégageant le temps nécessaire, ou alors en empiétant sur la vie familiale.

Renforcer l'attrait peut se traduire de différentes manières :

- Par une rétribution adaptée, permettant de réduire le temps de travail pour tenir des séances en journée par exemple.
- par une charge de la fonction moins lourde par davantage de soutiens et de responsabilités assumées par l'administration,
- par une réorganisation du Conseil, avec moins de membres mais en revanche mieux rétribués et davantage impliqués (Saignelégier)

Ces pistes ne sont pas exhaustives. Le postulat ne vise pas des mesures cosmétiques. Le but est de vraiment apporter des réponses adaptées. Des réponses qui auront un coût. Il faudra s'en donner les moyens. Il n'est pas acceptable que des gens qui s'engagent pour la collectivité ne soient pas correctement rétribués, qui plus est lorsqu'elles assument des tâches qui seraient en partie du ressort du personnel communal dans une commune plus grande.

Si vous l'acceptez, le postulat devra en particulier :

- établir une comparaison des pratiques de rétributions appliquées par d'autres communes de même taille ;
- étudier des variantes de réorganisation de l'exécutif ;
- proposer des adaptations dans la rétribution des tâches effectuées par les membres de l'exécutif.

Je vous remercie de votre attention et du soutien à ce postulat.